

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 JANVIER 2019 A 20H30

- A 20h00, le maire a réuni le personnel communal pour présenter ses vœux et ceux de son conseil municipal.

Les galettes et les brioches et le cidre ont accompagné cette cérémonie.

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILLY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD – Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - J-Marc DURY - Vincent FENEON - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations : Marion GAIN à Valérie AUPECLE – Hubert FENEON à Jean-Marc DURY

Absents :

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 11 janvier 2019

Date affichage : 14 janvier 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 13 décembre 2018, pas de remarque.
Adopté à l'unanimité.

Délibérations :

1/ Ouverture des crédits pour l'investissement 2019 :

Le maire propose une ouverture de crédit d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent.

15 voix pour.

2/ Compétences eau et assainissement : opposition au transfert à la communauté de communes Le Grand Charolais au 1^{er} janvier 2020 :

La loi du 7 août 2015 dite " loi NOTRe " prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences, en prévoyant que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles au 1^{er} janvier 2020 et peuvent demander que le transfert obligatoire de ces compétences soit reporté au 1er janvier 2026.

Le conseil municipal s'oppose au transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 et demande de reporter l'exercice de ces compétences au plus tard le 1er janvier 2026.

15 Voix pour.

3/ Convention de prestation de services relative à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

Par délibération n°2018-142 du 17 décembre 2018, le Conseil communautaire de la CC Le Grand Charolais s'est prononcé sur les intérêts communautaires attachés à ses compétences obligatoires et optionnelles et plus particulièrement sur l'intérêt communautaire attaché à la compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par

lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

A cette occasion, par délibération n°2018-144 du 17 décembre 2018, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a proposé aux communes de conserver l'organisation de l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. (Fauchage, déneigement, nids de poule).

A ce titre, une convention de prestations de services relative à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire a été proposée par la CCLCG à la commune de Saint Julien de Civry pour 23,545 km de voiries communautaires. Le montant annuel versé par la CCLGC, en contrepartie de l'exécution des prestations voiries, s'élève à 5 415 € pour l'année 2019.

Le Conseil municipal approuve la convention de prestations de services relative à l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire avec la Communauté de Communes Le Grand Charolais et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention.

15 Voix pour.

Questions diverses :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires à mi-janvier 2019 :

L'état des loyers à la mi-janvier est présenté au conseil municipal.

2/ Avenir des écoles : échange avec l'inspectrice de l'Education Nationale :

Mme Claire VILLIERS, inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription, a informé Monsieur le Maire le mercredi 9 janvier de la possibilité de fermer un poste à la rentrée de septembre 2019.

Patrick BOUILLON, maire de Lugny les Charolles, fait le compte rendu de son dernier conseil municipal sur ce sujet : les maires souhaitent défendre l'existence des écoles sur les deux sites ; l'idée d'un regroupement sur un seul site est dangereux à terme. Didier Roux et Patrick Bouillon expliquent qu'ils vont tout mettre en œuvre pour sauver les deux sites et les 4 classes pour la rentrée 2019.

Les arguments présentés par Patrick Bouillon en réponse à l'inspectrice pourraient être :

- Des prix attractifs facturés aux communes environnantes
- Les nombreux services proposés aux parents :
 - Les transports en taxi pour les petits sur la pause méridienne
 - Le Plan mercredi avec le centre de Colombier en Brionnais
 - L'existence de garderies, d'une micro-crèche
 - Le ramassage scolaire communal sur Saint Julien de Civry
- La solidarité des 2 communes et la volonté de garder deux sites
- Mise en place prochaine du PLUI qui permettra des constructions
- Arrivée de 4 ou 5 jeunes couples sur 2018 (constructions)

3/ Accessibilité mairie :

Une première réunion avec le pépiniériste et l'architecte a eu lieu le vendredi 14 décembre à 15h00.

Les plantations se feront dès le retour des beaux jours.

4/ Sécurisation et aménagement des abords de l'église :

Le maire fait le compte rendu de la première réunion de travail avec la DRI (Pascal LACROIX) qui a eu lieu le vendredi 14 décembre à 14h00.

Un avant-projet provisoire sera présenté par la société Alkedis et l'architecte ARC-PHI le jeudi 14 février à 15h00 en mairie.

Les appels d'offre pourraient se lancer courant mars avec un début des travaux en juin 2019.

5/ Numérotation des habitations et dénomination des rues

Le maire donne lecture du mot qui sera mis dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune pour les inviter à participer à la dénomination des rues.

Il est demandé de s'inscrire en mairie ou auprès des membres du conseil municipal.

6/ Projet pour le bar-restaurant :

Samedi 5 janvier, un jeune couple a rencontré le maire pour expliquer son projet de louer ponctuellement le bar

restaurant afin d'y organiser une à deux fois par mois des soirées où il serait possible de manger et boire. Ils occuperaient les lieux 2 à 4 jours par mois. Le conseil est d'accord pour leur proposer un contrat sur 3 mois dans un premier temps.

7/ Recensement en vigueur au 1^{er} janvier 2019 :

La commune comptabilise 484 habitants en population municipale et 14 habitants en population comptée à part (étudiants) ce qui totalise au 1^{er} janvier 2018 : 498 habitants

8/ Réflexion sur les dépenses investissements pour le budget 2019 :

Les différentes commissions se réuniront pour faire quelques propositions pour l'année 2019

9/ Budget 2019 : date des réunions de travail :

Jeudi 14 mars : 18h00 : réunion de travail budget 2019

Vendredi 22 mars : 14h00 : commission budget / 20h00 : vote Compte administratif et budget

10/ Arrivée du Très Haut Débit

La Région Bourgogne Franche Comté a envoyé un courrier et des tracts en mairie pour informer que le Très Haut Débit Radio est désormais opérationnel dans la commune via le réseau Rcube THD.

Questions diverses :

1/ Réflexion sur la vente du bâtiment communal de l'ancienne agence postale :

Le prix de vente doit être estimé. Les Domaines et deux agents immobiliers seront contactés.

2/ Devis porte garage du local vers le cabinet médical :

Deux devis sont présentés au conseil municipal :

- 2 786 € avec des portes en essence de douglas,
- 2 796 € avec porte de garage en autoclave. Ce devis a été retenu.

3/ Statistiques de l'activité de Brigade de Gendarmerie de Charolles :

La gendarmerie a effectué 106 heures de présence sur l'année dont 86 h de surveillance et 20 h de police route.

4/ RODP Enedis :

Les mairies de Saône et Loire ont reçu un courrier du SYDESL au sujet d'une ROPD Enedis pour les installations électriques communales.

5/ Bulletin municipal : avancée

La distribution se fera courant février 2019.

6/ Imprimante couleur :

Une imprimante laser couleur sera achetée pour le secrétariat de mairie au prix de 325 € HT.

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : Vendredi 15 février 2019 à 20h30